

Devenir comptable agréé au Québec par équivalence de diplôme



Ordre des comptables agréés du Québec
Vice-présidence Formation professionnelle et relève
680, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage Montréal (Québec) H3A 2S3

CONDITIONS D'ADMISSION POUR DEVENIR COMPTABLE AGRÉÉ AU QUÉBEC

Les conditions d'admission présentement en vigueur pour devenir membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec sont les suivantes :

1. **Détenir un diplôme universitaire de premier cycle [reconnu](#).**
IMPORTANT : Tout candidat en provenance d'un pays autre que le Canada et/ou détenteur d'un diplôme universitaire autre que le diplôme «reconnu» est prié de se référer à la section : **ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME**.
2. **Être admis et réussir le Programme de formation professionnelle (PFP)** alors en vigueur et exigé par l'Ordre. Ce programme, dispensé par onze universités québécoises, est intégré à un diplôme de deuxième cycle comportant trente crédits universitaires. De plus, la réussite du PFP est absolument essentielle pour pouvoir se présenter à l'examen professionnel.
3. **Réussir l'examen professionnel national**, soit l'Évaluation uniforme (EFU).
4. **S'inscrire comme candidat à l'exercice de la profession (CEP)** de l'Ordre des comptables agréés du Québec dès le début d'un stage après bac. et acquitter tous les frais exigés.
5. **Effectuer un stage de formation professionnelle** de 24 mois dans un bureau de comptables agréés accrédité comme maître de stage au Québec ou reconnu par un institut de comptables agréés d'une autre province canadienne ou des Bermudes. Ce stage doit comporter au moins 2 500 heures de services professionnels, dont au moins 1 250 heures en expertise comptable et en vérification et 100 heures en fiscalité. De ces 1 250 heures en expertise comptable et en vérification, au moins 625 heures de travail doivent avoir trait à la vérification.
6. **Avoir prouvé sa connaissance d'usage de la [langue officielle du Québec](#)** conformément aux dispositions de la Charte de la langue française.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

En vertu des lois et [règlements en vigueur](#), tout candidat en provenance d'un pays autre que le Canada et/ou détenteur d'un diplôme universitaire autre que le diplôme «reconnu» doit obtenir une évaluation de son dossier, c'est-à-dire «la reconnaissance par le Bureau de l'Ordre que son diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, atteste que son niveau de connaissances est équivalent à celui acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu comme donnant ouverture au permis» (extrait du [Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec](#)).

NOTE : L'Ordre des comptables agréés du Québec a établi une entente avec les universités du Québec pour procéder à l'évaluation des dossiers des candidats et à la préparation des listes de cours de mise à niveau.

Le processus de l'obtention d'une équivalence de diplôme comprend trois étapes distinctes.

ÉTAPE 1 - ÉVALUATION DU DIPLÔME

Cette étape consiste à déterminer si le diplôme à l'étude est équivalent à un baccalauréat québécois (1er cycle).

L'étude de l'équivalence du baccalauréat se fait au moyen de l'*Évaluation comparative* des études effectuées hors du Québec*, un document émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Voir : <http://www.immigration-quebec.gouv.gc.ca/fr/education/evaluation-comparative/>. Chaque université demandera ce document pour procéder à l'étape 2, soit établir la liste de cours de mise à niveau.

Si le diplôme N'EST PAS équivalent à un baccalauréat québécois, le candidat n'est pas admissible au processus de reconnaissance de diplôme prévu au Règlement. Il doit alors déposer une demande d'admission à un [baccalauréat «reconnu»](#) à l'université de son choix.

ÉTAPE 2 - LISTE DES COURS DE MISE À NIVEAU

Si le diplôme est équivalent à un baccalauréat québécois, l'université choisie par le candidat lui fournit la *Liste des cours de mise à niveau* qu'il doit réussir pour que son diplôme soit considéré comme un équivalent au diplôme reconnu.

L'Ordre des comptables agréés du Québec (Ordre) a développé un formulaire conjoint avec chacune des universités sur lequel figurent les cours de mise à niveau que vous pourriez être tenu de compléter avant de commencer le Programme de formation professionnelle. Pour plus de détails sur ces cours, veuillez consulter la [LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES PAR UNIVERSITÉ](#) et contacter la personne responsable.

ÉTAPE 3 - OUVERTURE DE DOSSIER À L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Dès la réception de sa *Liste de cours de mise à niveau*, le postulant se présente à l'Ordre des comptables agréés du Québec pour faire ouvrir son dossier et obtenir l'approbation de la *Liste* par le Comité exécutif de l'Ordre.

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OUVERTURE DU DOSSIER À L'ORDRE

Seuls les originaux ou les copies certifiées conformes par un commissaire à l'assermentation seront acceptés.

- *Évaluation comparative** des études effectuées hors du Québec
- Relevé(s) de notes
- Diplôme(s)
- Preuve d'identité et/ou statut canadien et
- La *Liste de cours de mise à niveau* dûment remplie et signée par l'université

CONCLUSION

Le postulant doit s'inscrire aux cours exigés à l'université qui lui a fourni la *Liste de cours de mise à niveau* et les suivre tout en maintenant la moyenne requise et en se conformant aux exigences de celle-ci.

Le candidat en provenance d'un pays autre que le Canada devra s'assurer de respecter les règles de Citoyenneté et Immigration Canada et les conditions imposées à l'égard des séjours aux fins d'études et l'obtention d'un permis de travail.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec une des agentes administratives de la Vice-présidence Formation professionnelle et relève au 514 982.4606 ou par courrier électronique à candidat@ocaq.qc.ca.

^e *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, document émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), qui décrit les études effectuées hors du Québec et établit une comparaison entre celles-ci et les principaux diplômes québécois.

LISTE DES DIPLÔMES RECONNUS

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des corporations professionnelles

a) grade de Bachelor of Business administration, B.B.A., obtenu au terme de Concentration in Accounting Programme, de l'Université Bishop's*;

* L'Université Bishop's n'offre pas le Programme de formation professionnelle de l'Ordre.

b) grade de Bachelor of Commerce, B. Comm., obtenu au terme du Bachelor of Commerce Programme, Major in Accountancy, de l'Université Concordia¹;

c) Grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., obtenu au terme du programme de baccalauréat en administration des affaires, cheminement Sciences comptables, de l'Université Laval;

d) grade de Bachelor of Commerce, B. Comm., obtenu au terme du Bachelor of Commerce Programme, Major in Accountancy², de l'Université McGill;

e) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., obtenu au terme du programme de baccalauréat en administration des affaires, concentration Comptabilité professionnelle, de l'École des Hautes Études Commerciales³ de Montréal;

f) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., de l'Université du Québec, obtenu au terme du programme de baccalauréat en sciences comptables, concentration Expertise comptable, de l'Université du Québec offert par l'Université du Québec à Chicoutimi;

g) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., de l'Université du Québec, obtenu au terme du programme de baccalauréat en sciences comptables, concentration Expertise comptable, de l'Université du Québec offert par l'Université du Québec à Hull⁴;

h) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., de l'Université du Québec obtenu au terme du programme de baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec offert par l'Université du Québec à Montréal;

i) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., de l'Université du Québec obtenu au terme du programme de baccalauréat en sciences comptables, concentration Expertise comptable, de l'Université du Québec offert par l'Université du Québec à Rimouski;

j) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., de l'Université du Québec, obtenu au terme du programme de baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec offert par l'Université du Québec à Trois-Rivières;

k) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., de l'Université du Québec, obtenu au terme du programme de baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec offert par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

l) grade de bachelier en administration des affaires, B.A.A., obtenu au terme du programme de baccalauréat en administration des affaires, concentration en Comptabilité, de l'Université de Sherbrooke.

¹ Désormais appelé «John Molson School of Business – Université Concordia»

² Correspondant maintenant au «Major Accounting»

³ Le nom de l'université est maintenant «HEC Montréal»

⁴ Le nom de l'université est maintenant «Université du Québec en Outaouais»

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES PAR UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ MCGILL

Faculté de gestion Desautels
Chartered Accountancy Program, Graduate Diploma
1001, rue Sherbrooke Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3A 1G5

Téléphone : 514 398.4130
Courriel : ca.mgmt@mcgill.ca

JOHN MOLSON SCHOOL OF BUSINESS – Université Concordia

Graduate Diploma in Chartered Accountancy
1550, boulevard de Maisonneuve Ouest, GM 600-41
Montréal (Québec) H3G 1N2

Madame Teresa Zuccaro, B. Comm.
Téléphone : 514 848.2424, poste 2763
Courriel : tzuccaro@jmsb.concordia.ca

HEC MONTRÉAL

3000, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Bureau du registraire
Téléphone : 514 340.6140
Courriel : registraire.info@hec.ca

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL École des sciences de la gestion – UQÀM

Département des sciences comptables
Université du Québec à Montréal, Local R-4150
315, rue Ste-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 3X2 (Métro Berri-UQÀM)

Direction du DESS
Téléphone : 514 987.4452
Courriel : dess-ca@uqam.ca

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7J 2B1

Madame Guylaine Duval, CA
Téléphone : 418 545.5011, poste 5235
Courriel : guylaine_duval@uqac.ca

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

C.P. 1250, succ. B
Hull (Québec) J8X 3X7

Madame Line Blais
Service des admissions
Téléphone : 819 773.1840
Courriel : line.blais@uqo.ca

UNIVERSITÉ LAVAL

Cité universitaire, Pavillon Palasis-Prince
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4

Monsieur Maurice Gosselin, CA
Téléphone : 418 656.3010
Courriel : maurice.gosselin@fsa.ulaval.ca

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G4L 3A1

Madame Patricia Michaud, CA
Téléphone : 418 723.1986, poste 3297
Courriel : patricia_michaud@uqar.qc.ca

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI- TÉMISCAMINGUE

445, boul. de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4

Madame Pierrette Doré, FCA
Téléphone : 819 762.0971, poste 2288
Courriel : pierrette.dore@uqat.ca

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

3351, boul. des Forges
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Monsieur Nicolas Boivin, CA
Téléphone : 819 376.5011, poste 3131
Courriel : nicolas.boivin@uqtr.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Faculté d'administration
2500, boul. Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Madame Anne-Marie Robert Ph.D., FCA
Téléphone : 819 821.8000, poste 62352
Courriel : anne-marie.robert@usherbrooke.ca

Toutes les universités exigent que le postulant soit en possession de l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, document émis par le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** (<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/index.html>) avant de procéder à l'émission d'une *Liste de cours de mise à niveau*.